

## Partie 1

### Assurance-voyage, couvertures médicales et références utiles

---

L'article qui suit est le premier d'une série qui en comportera trois. La première partie traite de précautions d'usage liées à la santé pour les retraités qui voyagent. Le deuxième portera sur divers aspects des couvertures médicales offertes à l'étranger par le régime public d'assurance maladie et les offres existantes dans le privé. Le troisième volet offrira une liste de liens internet et le nom de publications qui pourraient être des références utiles. Les volets deux et trois paraîtront dans les prochaines éditions d'En Garde et l'article au complet sera aussi disponible sur notre site web sous la rubrique Nouvelles en Bref.

#### **Voyages et santé à la retraite (I)**

Plus d'un tiers des 10 millions de Canadiens qui, chaque année voyagent un peu partout dans le monde, ailleurs qu'aux États-Unis, ont plus de 55 ans. Ce nombre a augmenté de 95% entre 2000 et 2010. Voyager est une activité passionnante et enrichissante. Ceci dit, il est essentiel de bien préparer ces déplacements, en s'informant et en s'armant de précautions.

Les membres du conseil d'administration de l'ANRF section de Montréal ont préparé ce document qui se veut une compilation de diverses informations générales et pratiques pour les membres qui partent en voyage de courte durée et aussi en séjour prolongé. Nous espérons qu'il sera utile tant aux nombreux "snowbirds" que nous comptons dans nos rangs qu'à ceux qui choisissent de découvrir des destinations plus exotiques et ce pour des séjours plus ou moins longs.

#### **Précautions utiles**

##### *Les vaccins et médicaments à titre préventif*

Selon la destination que vous avez choisie, il est recommandé que vous consultiez votre agent de voyage, un professionnel de la santé ou une clinique santé-voyage afin de vérifier les mesures à prendre: vaccins obligatoires et médicaments à titre préventif (contre le paludisme, par exemple). Ceci devrait être fait au moins six semaines avant le départ. Dans le cas des vaccins les cliniques santé-voyage peuvent vous fournir les informations sur ceux qui sont obligatoires et vous les administrer. Dans la section trois de l'article nous fournissons une liste de clinique santé-voyage de la région de Montréal. Veuillez noter que les frais liés à la plupart des vaccins obligatoires en cas de voyage (comme ceux contre l'hépatite, la typhoïde ou la fièvre jaune) sont couverts par le Régime des soins de santé de la fonction publique (RSSFP). En cas de doute contactez le RSSFP/ Sun Life (1 888 757 7427). Si vous avez déjà eu des vaccins, n'oubliez pas d'apporter votre carnet au centre de vaccinations !

##### *Les médicaments d'ordonnance*

Si vous utilisez des médicaments d'ordonnance, vous devriez emporter une copie de l'ordonnance surtout si vous vous déplacez pour une période prolongée. Vous devez savoir aussi que dans les cas de voyages de longue durée, le RSSFP autorisera votre pharmacie à vous fournir les médicaments pour le durée de votre déplacement **en autant que vous contactiez le RSSFP/Sun Life à l'avance.**

### *Un environnement différent*

Si vous souffrez d'une maladie chronique, il est utile d'emporter une lettre de votre médecin qui décrit votre état et les médicaments que vous utilisez. Ceci peut s'avérer fort utile en cas d'imprévu. Les personnes âgées qui voyagent doivent aussi porter une attention toute particulière aux conditions du milieu comme la chaleur, l'altitude et l'humidité, les traditions alimentaires et d'hygiène en vue d'éviter le plus possible des problèmes comme la déshydratation, les maladies infectieuses, les blessures et les chutes. Il vaut la peine de se renseigner sur les vaccins contre la grippe et les infections pneumococciques si vous allez en croisière.

### *La santé mentale*

De façon abrupte, les voyages peuvent entraîner un choc culturel, un stress mental et physique, provoquer des crises psychologiques et intensifier un trouble psychiatrique préexistant. Une bonne alimentation et de l'exercice physique, sans abus d'alcool et de drogues en réduiront les risques.

### *Une trousse de premiers soins*

Il est recommandé d'apporter avec soi les produits suivants: écran solaire avec un facteur FPS de 15 ou plus, désinfectant pour les mains, de l'anti-moustique et une moustiquaire de lit (pour les pays touchés par le paludisme), condom, médicament en cas de maladie gastro-intestinale, crème d'hydrocortisone, pince à épiler et lingettes antiseptiques

Apportez une photocopie de la page de votre passeport comportant son numéro et lieu d'émission de même qu'une fiche que vous garderez sur vous et sur laquelle vous aurez consigné les informations suivantes: nom, adresse et numéro de téléphone d'un contact au Canada, nom et numéro de téléphone de votre médecin au Canada, adresse et numéro de téléphone du lieu où vous habiterez à l'étranger, adresse et numéros de téléphone des hôpitaux et cliniques à votre destination, adresse et numéro de téléphone de la mission diplomatique ou consulaire canadienne la plus proche et le numéro de téléphone de votre compagnie d'assurance maladie de voyage à contacter en cas d'urgence.

### *S'inscrire auprès des services consulaires canadiens*

Le gouvernement du Canada suggère aux Canadiens qui voyagent de s'inscrire auprès des services consulaires du ministère des Affaires étrangères et du commerce international. Ceci peut être fait en ligne (auprès du site [www.voyage.gc.ca](http://www.voyage.gc.ca)) ou par téléphone au 1 800 267 6788. Le Canada compte plus de 260 représentations diplomatiques ou consulaires à l'étranger qui peuvent vous venir en aide si vous faites face à un imprévu sur le plan médical. L'inscription est utile si les services consulaires doivent vous rejoindre en cas de catastrophe naturelle ou des troubles civils ou si une urgence familiale se présente au Canada. Les missions canadiennes peuvent aussi donner des informations sur les fournisseurs locaux de services.

### *Le "tourisme médical"*

De plus en plus de Canadiens sont prêts à défrayer les coûts afférents aux soins médicaux et traitements à l'étranger. Les longues listes d'attente et autres problèmes des régimes de soins publics au Canada feront en sorte qu'un nombre croissant de Canadiens se prévaudront de cette option. Votre médecin ou

une clinique santé-voyage peut vous fournir des informations pratiques sur les problèmes et risques potentiels que peuvent représenter les soins à l'étranger. Certaines des choses à tenir en ligne de compte sont: les possibilités d'infection et de vulnérabilité aux risques locaux qui sont plus grands après une chirurgie, les soins de suivis qui ne sont pas toujours compris dans le service proposé, l'existence de réseaux criminels impliqués dans des trafics et greffes d'organes tout comme l'absence de recours judiciaires. Consultez la fiche d'information de l'Agence de santé publique du Canada intitulée "Recevoir des soins médicaux dans d'autres pays". Il faut convenir que des établissements de santé de plusieurs pays offrent des soins de niveau comparable ou excédant ceux disponibles au Canada et cela à des niveaux de coûts qui ne sont pas exorbitants. Les soins dentaires obtenus à l'étranger sont remboursables par le Régime de soins dentaires pour retraités de la Fonction publique (RSDP). Il est souhaitable de vérifier auprès de l'administrateur du Régime (Sun Life) les conditions spécifiques de remboursement d'un traitement reçu à l'étranger.

### *Les longs séjours et la retraite à l'étranger*

Pour les retraités qui s'établissent à l'étranger ou qui font des séjours prolongés en dehors du Canada, il y a lieu de porter une attention toute particulière à diverses questions administratives qui s'ajoutent aux précautions énumérées ci-dessus. Tout d'abord, vous ne pouvez bénéficier de la couverture de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) si vous résidez au Québec moins de 183 jours par année. Les contrôles de la durée de résidence sont de plus en plus fréquents. Vous pouvez demander à la RAMQ une dispense à cette règle une fois à tous les 7 ans. Par ailleurs la protection et la couverture offerte par le RSSFP est liée au fait que vous bénéficiez du régime public de santé de votre province. Si vous cessez par exemple d'être couvert par la RAMQ parce que vous vivez à l'étranger, vous avez l'option d'obtenir du RSSFP une couverture « élargie » qui diffère de la couverture « complémentaire » que vous recevez au Canada. Ce programme est administré par Alliance Global Assistance. Il faut vérifier auprès du Bureau des Pensions (1-800-561-7935) quelles sont les modalités et coûts pour y souscrire.

Par ailleurs la couverture du RSDP peut être maintenue en l'état pour les retraités qui vivent à l'étranger. Là aussi, les limites et conditions pour certains traitements s'appliquent.

---

## **Partie 2**

L'article qui suit est le deuxième d'une série qui en comporte trois. Le premier article paru dans l'édition du printemps 2013 du journal En Garde traitait des précautions d'usage liées à la santé pour les retraités qui voyagent.

Ce deuxième article portera sur divers aspects des couvertures médicales utiles à l'étranger et qui sont offertes par le régime public d'assurance maladie et les offres existantes dans le privé.

Le troisième volet qui sera publié dans l'édition de l'automne 2013 offrira une liste de liens internet et le nom de publications qui pourraient être des références utiles. Les deux premiers volets des articles sont disponibles au complet notre site web sous la rubrique Nouvelles en Bref.

## **(Partie II) - Les régimes et programme d'assurance santé et les voyages**

---

### *Mise en garde*

La plupart des régimes, publics et privés, ne couvrent que les dépenses médicales **d'urgence** à l'étranger. Les assurances refusent en général de rembourser des dépenses médicales si elles estiment qu'elles ne constituaient pas une urgence. Les assureurs demandent d'ailleurs que l'assuré communique avec eux avant de se soumettre à un traitement. L'assureur doit autoriser les dépenses au préalable ou pourra, à la rigueur proposer une démarche différente, telle que le rapatriement médical.

En général le taux des primes variera selon l'âge de l'assuré, et sa condition médicale au moment d'entreprendre le voyage. Le total à payer sera aussi fonction de la durée du voyage.

### *Certaines questions à se poser*

Par ailleurs au moment d'évaluer ses propres besoins et les offres des prestataires, il est judicieux de se poser certaines des questions suivantes:

- Le programme assure-t-il une couverture continue avant, pendant et après votre voyage et pouvez-vous le renouveler de l'étranger et couvrira-t-il la durée maximale de votre séjour?
- Comprend-il un numéro d'urgence vous permettant de joindre de n'importe où et en tout temps, en français ou en anglais (ou par l'intermédiaire de services d'interprétation), des fournisseurs de soins de santé dans le pays que vous visitez?
- Couvre-t-il les frais d'hospitalisation à l'étranger en cas de maladies ou de blessures ainsi que les frais médicaux connexes (le traitement de certaines blessures peut dépasser 250 000 \$)?
- Couvre-t-il les visites chez le médecin et les médicaments d'ordonnance?
- Prévoit-il un paiement direct et initial des factures et offre-t-il des avances de fonds vous permettant de ne rien payer vous-même?
- Couvre-t-il les affections préexistantes (le cas échéant, obtenez une entente écrite décrivant cette couverture)?
- Couvre-t-il l'évacuation médicale au Canada ou à l'établissement de santé adéquat le plus près?
- Couvre-t-il l'escorte médicale (fournisseur de soins de santé) qui vous accompagnera lors d'une évacuation?
- Explique-t-il clairement les frais déductibles (les régimes offrant une couverture totale sont plus chers, mais peuvent vous faire économiser à long terme)?
- Couvre-t-il la préparation et le retour de votre dépouille au Canada en cas de décès (dans la plupart des cas, les coûts dépasseront la couverture du régime)?
- Couvre-t-il les soins dentaires d'urgence?
- Couvre-t-il les transports d'urgence comme les services d'ambulance?
- Exclut-il certains pays ou certaines régions qui pourraient faire partie de votre itinéraire, ou comprend-il des limites de services dans ces régions?

### **1. Le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

La RAMQ vous couvrira lors de vos déplacements ailleurs au Canada. Les services professionnels,

jusqu'à concurrence des tarifs en vigueur au Québec et les services hospitaliers sont généralement couverts. Il faut présenter sa carte d'assurance maladie valide. Dans le cas de services professionnels, il peut arriver que le professionnel d'une autre province souhaite être payé directement par le patient qui demandera par la suite remboursement auprès de la RAMQ sur présentation de pièces justificatives. Les services hospitaliers sont couverts par une entente interprovinciale. Lors de séjours à l'extérieur du Canada, les services professionnels sont couverts de même que les services hospitaliers fournis en cas d'urgence. Dans les deux cas le remboursement est partiel. La RAMQ recommande que tous les voyageurs souscrivent une assurance privée avant le départ. Pour bien illustrer ce propos, la RAMQ cite l'exemple d'une personne hospitalisée pendant 3 jours aux soins intensifs en Floride suite à une crise cardiaque. Les frais pourront s'élever à 26 000 \$ CA. La RAMQ ne remboursera qu'un total de 735 \$ CA.

Vous pouvez obtenir des informations additionnelles sur les séjours hors Québec à l'adresse suivante : [www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/admissibilite-lors-sejour.aspx](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/admissibilite-lors-sejour.aspx)

## **2. Le Régime de soins de santé de la Fonction publique (RSSFP)**

Les retraités fédéraux résidents du Canada et participant au Régime de soins de santé de la Fonction publique (RSSFP) bénéficient d'une "garantie-voyage" et d'une "garantie assistance-voyage d'urgence". Ce programme couvre jusqu'à 500 000 \$ de frais médicaux admissibles engagés par le participant ou une de ses personnes à charge lors d'un voyage pendant les 40 jours qui suivent la date de départ de la province de résidence. Cette garantie permet de bénéficier des services de la compagnie Allianz Global Assistance, spécialisée dans les services d'assistance médicale pour les voyageurs. Ces bénéfices s'appliquent uniquement pour les soins d'urgence. Le remboursement des frais médicaux occasionnés par une condition préexistante ne sont pas exclus de la couverture offerte par ce programme. On trouvera le détail de la protection offerte à l'adresse internet mentionnée au début de ce chapitre. Ils incluent une ligne téléphonique accessible 24 heures sur 24 (1-800-667-2883 au Canada et aux EUA et 519 742 1342 à frais virés ailleurs dans le monde) l'évacuation médicale et le paiement immédiat des frais. Les coordonnées des numéros à contacter sont indiquées à l'endos de la carte de prestations du RSSFP. À noter: le site web du Conseil du Trésor indique que les services d'assistance en cas d'urgence ne sont pas disponibles dans un certain nombre de pays dont les suivants : le Vietnam, le Cambodge, le Liban, le Pérou et le Laos. Nous avons cherché à vérifier avec la compagnie Sun Life qui administre le programme au Canada, les données concernant ces pays (pourquoi les services sont-ils absents et quoi faire en cas de situation pouvant nécessiter une évacuation ?) Les réponses fournies par Sun Life étaient au mieux imprécises. **Ceci confirme l'importance de vérifier si la couverture offerte par une assurance voyage à laquelle vous avez l'intention de souscrire comprend le ou les pays que vous avez l'intention de visiter.**

Si vous désirez consulter le site du RSSFP à ce sujet, vous pouvez vous référer à l'adresse suivante : [www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?sid=72&hl=1&lang=fra#tc-tm\\_6\\_2](http://www.njccnm.gc.ca/directive/index.php?sid=72&hl=1&lang=fra#tc-tm_6_2)

## **3. Les régimes complémentaires offerts aux membres de l'ANRF par la compagnie d'assurance voyage RSA**

Les retraités fédéraux participant au RSSFP et membres de l'ANRF, section de Montréal ont accès à deux programmes d'assurance voyage disponibles dans le cadre des programmes d'avantages de l'ANRF. Les deux programmes sont tout à fait distincts mais relèvent de la même compagnie: Royal & Sun Alliance (RSA). Le premier programme a pour nom MEDOC de Johnson. Il figure au titre des programmes d'avantages offerts par l'ANRF nationale, à travers tout le Canada. Le deuxième programme d'assurance voyage est connu sous la dénomination ETFS ou RSA. Il est offert seulement aux membres de l'ANRF résidents du Québec. Les deux programmes offrent des gammes variées de produits, avec ou sans franchise.

Les deux programmes comportent des différences administratives marquées et il est tout à fait indispensable que le membre de l'ANRF compare les modalités offertes par chaque programme afin de choisir celui qui lui convient le mieux. Dans les deux cas, il s'agit de programmes d'assurance voyage, donc les bénéficiaires ne se limitent pas aux dépenses de santé. Ils peuvent inclure le remboursement en cas d'annulation et la perte de bagages par exemple.

Les deux programmes offrent d'abord à des coûts légèrement différents une protection complémentaire à celle du RSSFP. C'est à dire qu'elle s'applique (comme dans le cas du RSSFP) à tous les voyages de moins de 40 jours au cours d'une année. La protection offerte est portée à 5 millions de \$ CA. Elle est offerte à titre individuel ou familial. Les coûts varient en fonction de la tranche d'âge du participant.

Les deux programmes offrent une protection additionnelle détaillée pour les voyages de plus de 40 jours. Dans les deux cas il est nécessaire de remplir un questionnaire médical. Dans le cas de MEDOC on vous classera parmi une des trois catégories suivantes: Santé Optimale, Bonne Santé et Santé Standard. L'offre de ETFS-RSA comporte cinq catégories de santé: Suprême, Elite, Préférentiel, Avantage et Standard. Les primes sont calculées en fonction de l'âge et de la catégorie. Si deux conjoints sont classés au même pallier ils peuvent demander une couverture familiale. Si ce n'est pas le cas, ils doivent souscrire à deux couvertures individuelles.

Pour les voyages de plus de 40 jours, les deux programmes tiennent compte du nombre de jours de façon sensiblement différente. Par exemple, dans le cas de MEDOC si vous projetez un voyage de 90 jours, vous devez acheter une protection portant sur l'ensemble des 90 jours même si vous souscrivez déjà à la protection complémentaire pour les voyages de moins de 40 jours. ETFS-RSA, par contre, tiendra compte de votre participation à leur programme complémentaire pour les voyages de moins de 40 jours et vous demandera de souscrire une assurance uniquement pour les 50 jours additionnels.

Voyons une application concrète dans le cas d'un voyage de 90 jours. Présignons qu'il s'agit d'une personne de 63 ans disposant d'une Bonne Santé chez MEDOC et du statut Préférentiel chez ETFS-RSA. Admettons que la personne ait souscrit au programme complémentaire pour les voyages de moins de 40 jours (coût: 74 \$ chez MEDOC et 83 \$ chez ETFS-RSA). La couverture pour le voyage de 90 jours reviendra à 226 \$ chez MEDOC et à 190,50 \$ (50 jours additionnels à 3,81 \$ par jour). On voit donc que les modes de calcul sont fort différents. Par ailleurs, les primes de MEDOC peuvent être payées par voie de mensualités prélevées sur votre compte bancaire. Ceci n'est pas possible auprès de ETFS-RSA.

Tel que mentionné dans un récent bulletin En Garde, la portion "couverture médicale" d'une assurance voyage peut être comptabilisée parmi les dépenses médicales déductibles de l'impôt. ETFS-RSA fournit d'office le reçu nécessaire à ses clients; MEDOC ne fournit qu'une lettre sur demande et elle ne

différencie pas les dépenses médicales des autres.

Les deux programmes, comme toutes les assurances voyage du reste, sont fort pointilleux sur les questions de “conditions préalables” et exigent qu’on les contacte avant d’engager des dépenses médicales à l’étranger. D’où l’importance de remplir correctement le questionnaire médical si on veut éviter les mauvaises surprises. Les deux programmes sont liés à la compagnie GlobalExcel qui fournit en première ligne l’assistance en cas d’urgence et le service de règlements.

On peut rejoindre ETFS-RSA au 1-888 772-9348 ou 819 566-6815 et à l’adresse web suivante: [www.assurancevoyagersa.com/fr](http://www.assurancevoyagersa.com/fr)

Les bureaux de MEDOC à Ottawa peuvent être rejoints au 613 728-6557. L’adresse web est [www.johnson.ca](http://www.johnson.ca)

#### **4. Pour les membres de la FADOQ**

Au titre de ses programmes d’avantages, la FADOQ est en lien avec la société SecuriGlobe qui offre un choix étendu de produits d’assurance voyage, tels les assurances Annulation et Interruption, Maladie Voyage, Voyage Unique, Multi Voyages, Voyage SnowBird, Voyage Familiale, Voyage Accident, Accident Aérien et encore bien d’autres. RSA est un partenaire de SecuriGlobe.

Le site de la FADOQ offre un lien direct avec le site de SecuriGlobe: [www.fadoq.ca/fr/Rabais-et-privileges/Assurance-et-finances/Assurance-Voyage/](http://www.fadoq.ca/fr/Rabais-et-privileges/Assurance-et-finances/Assurance-Voyage/)

De surcroît, vous pouvez appeler directement SecuriGlobe au 1 888 833 3444 et obtenir une soumission immédiatement en fournissant votre numéro de membre FADOQ.

#### **5. Les cartes de crédit**

Plus de 150 cartes de crédit (de base, or, platine) offrent à leur détenteur de l’assurance voyage. La couverture offerte varie considérablement d’une carte à l’autre. Les plus complètes couvrent les accidents, les soins dentaires, l’annulation ou l’interruption de voyage, l’hospitalisation, les soins médicaux, le retard, la perte ou le vol de bagages. La durée de la couverture varie aussi : 15 à 45 jours consécutifs ou seulement 8 jours cumulatifs dans certains cas.

Parfois la couverture ne s’applique qu’aux détenteurs de moins de 65 ans. La carte Visa Infinite Avion par exemple offre une protection de 15 jours consécutifs aux moins de 65 ans et de trois jours consécutifs aux plus de 65 ans. Les cartes comportent presque tous un montant limite de réclamation, par exemple un total d’un million de dollars de réclamations cumulées. Les autorisations préalables au traitement et les conditions préexistantes sont aussi l’objet d’attentions toutes particulières. L’institution bancaire émettant la carte de crédit doit fournir une description détaillée de la couverture médicale sous la forme d’un certificat d’assurance qui inclue notamment le nom et les coordonnées de la compagnie d’assurance responsable d’offrir le service en cas de besoins. N’oubliez pas que les remboursements ne s’appliquent que si vous avez porté les frais de voyage à votre carte de crédit.

Le site web de l’Agence de la consommation en matière financière du Canada offre de l’information comparative sur les différentes cartes de crédit, leurs coûts et les bénéfices offerts notamment en

matière d'assurance voyage:

[www.fcac-acfc.gc.ca/iTools-iOutils/creditcardselector/CreditCard-fra.aspx](http://www.fcac-acfc.gc.ca/iTools-iOutils/creditcardselector/CreditCard-fra.aspx)

## **6. Autres fournisseurs de produits d'assurance voyage**

La liste des fournisseurs est longue. La plupart des institutions financières et compagnies d'assurance offrent divers produits d'assurance voyage. On pense à la Croix Bleue, Desjardins Assurances ou à RBC Assurances.

Ce sont là certes trois gros joueurs mais le marché en compte bien d'autres et l'offre est compétitive. L'important, au moment de faire votre « magasinage » est de recueillir les bonnes informations de sorte que vous pourrez comparer des pommes avec des pommes. N'hésitez pas à revoir les questions énumérées en début de chapitre et à demander les éclaircissements nécessaires aux fournisseurs. Posez toutes les questions pertinentes, en plus des prix.

---

---

## **Partie 3**

### **Régimes d'assurance santé Assurances voyage Couvertures médicales Références utiles**

Nous avons publié dans les deux éditions précédentes deux articles d'une série de trois touchant les régimes d'assurance santé, d'assurances voyages et les couvertures médicales requises lorsque nous entreprenons un voyage à l'extérieur de la province du Québec ou du Canada.

Voici le dernier article de cette série qui a pour but de fournir une série de références utiles que vous pourrez consulter au besoin.

- <http://voyage.gc.ca/> : site du gouvernement du Canada pour les Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger
- <http://voyage.gc.ca/voyager/avertissements> C'est une section du site précédent comportant des conseils actualisés et des avertissements par pays pour les voyageurs.
- <http://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite> C'est une section du site précédent qui offre des renseignements essentiels sur les risques pour la santé des voyageurs ainsi que des mesures de prévention qui vous permettront d'assurer votre sécurité et celle de vos proches lorsque vous êtes en voyage.
- <http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/index-fra.php> Site internet de l'Agence de la santé publique du Canada sur la santé des voyageurs



- <http://www.pshcptrust.ca/francais/introduction/default.shtml> Site internet de votre régime de soins de santé dans la fonction publique fédérale
- <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/bp-rasp/benefits-avantages/hcp-rss/hcp-rss-fra.asp> Site du Conseil du Trésor sur le régime de soins de santé de la fonction publique
- <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx> Site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- <https://www.conseilssantevoyage.com/repertoire-sante-voyage/quebec> Répertoire des cliniques santé et voyage dans la province de Québec
- <http://www.santemontreal.qc.ca/aide-et-services/servicespartheme/sante-des-voyageurs/> Section « Santé des voyageurs » du portail Santé Montréal
- <http://wwwnc.cdc.gov/travel/> Section « santé des voyageurs » du *Center for Disease Control and Prevention* du gouvernement américain (anglais seulement)
- <http://www.who.int/topics/travel/fr/> Section du site internet de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les voyages internationaux et la santé



- <https://www.johnson.ca/travel/products/index.jsp> Site internet de la compagnie Johnson/Medoc/RSA offrant de l'assurance voyage aux membres de l'ANRF



- <http://www.assurancevoyagersa.com/fr> Site internet de la compagnie ETFS/RSA offrant de l'assurance voyage aux membres de l'ANRF du Québec.
- <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201308/17/01-4680781-la-meilleure-assurance-voyage-pour-les-retraites.php> Article paru dans La Presse du 19 août 2013 sur la couverture d'assurance voyage des cartes de crédit
- <http://www.protegez-vous.ca/affaires-et-societe/assurance-voyage.html> Texte d'un article paru en juin 2011 dans la revue «Protégez-Vous » sur les points à vérifier au moment d'acheter de l'assurance voyage.